

# INTERPELLATION

**Auteur** Eric Jacquod, UDC, Diego Wellig, CSPO, Grégoire Raboud (suppl.), UDC, et Guido Walker, CVPO  
**Objet** Quelle est la stratégie du Service des forêts?  
**Date** 11.03.2019  
**Numéro** 5.0403

---

L'an dernier, le Grand Conseil a approuvé un crédit supplémentaire de CHF 3 millions pour les dégâts occasionnés par la tempête Eleanor/Burglind. En se promenant dans les forêts, on constate un peu partout dans le canton qu'il y a encore beaucoup d'arbres renversés qui n'ont pas été traités. J'ai moi-même observé une grande surface d'arbres renversés en Anniviers qui est restée intouchée.

D'autre part, il semble que de manière récurrente des décisions de financement de travaux arrivent très tardivement : les plus rapides à la mi-juillet et certains seulement à la mi-décembre pour des travaux devant être réalisés avant l'été. Certaines surfaces à traiter sont refusées, alors qu'il n'existe aucune base de décision claire. Certaines décisions signées par le service ne sont pas respectées lors du décompte (taux de subventionnement abaissé lors du paiement sous prétexte de manque de moyens financiers). Ce genre de problèmes existe aussi pour des projets de biodiversité ou des aides de financement pour les infrastructures où le taux de financement annoncé initialement est revu à la baisse une fois que les travaux ont été entamés ou réalisés. Aucune directive publiée n'indique le taux utilisé dans tel ou tel cas de figure. Les exploitants forestiers doivent savoir pourquoi certains reçoivent moins que d'autres.

## **Conclusion**

Quels travaux ont été effectués pour traiter les dégâts occasionnés par la tempête Eleanor?  
Comment le service justifie-t-il la manière aléatoire avec laquelle il traite les décisions de financement?

N'est-il pas possible, comme dans les cantons voisins, que le service publie les normes précises donnant droit au financement de projets et d'infrastructures forestiers?